

Incarcération de Füsün Üstel et de Tuna Altinel, universitaires turcs pour la paix, passage à tabac d'étudiants organisant une gay pride à la Middle East University d'Ankara : l'ULB exprime sa consternation face à l'accélération de la répression en Turquie

Les instances de l'ULB, réunies en bureau conjoint lundi 13 mai 2019, expriment avec force leur consternation face à l'accélération de la répression en Turquie contre le monde universitaire. Cette semaine, deux « académiques pour la paix », signataires d'une pétition pour la paix dans le Sud Est de la Turquie en janvier 2016, ont été incarcérés ; parallèlement, des étudiants qui souhaitaient organiser une gay pride sur le campus de la Middle East University à Ankara ont été passés à tabac par la police.

La répression des « académiques pour la paix » s'intensifie. L'individualisation des procès a conduit jusqu'à présent près de 700 signataires devant la justice. 155 d'entre eux ont été condamnés à des peines de prison avec sursis et 34 sans sursis.

Ce mercredi 8 mai, notre collègue Füsün Üstel, professeure de l'université francophone de Galatasaray, chercheuse reconnue pour ses travaux sur l'Etat, la société turque, la laïcité, condamnée à 15 mois de prison pour avoir signé la « pétition pour la paix », a été conduite à la prison d'Eskisehir. Elle avait en effet tenu à réaffirmer sa détermination en tant que signataire de la pétition pour la paix et avait donc refusé la suspension du jugement proposée par la justice turque en cas de condamnation à moins de deux ans, moyennant l'engagement à ne commettre aucun autre « crime » pendant 5 ans. Sa condamnation à de la prison ferme a donc été prononcée et elle est actuellement derrière les barreaux.

Samedi 11 mai, un autre signataire de la pétition pour la paix, Tuna Altinel, mathématicien, maître de conférences à l'université de Lyon 1 et résidant en France depuis 1996, s'est vu à son tour incarcéré. Citoyen turc, il s'était vu confisquer son passeport en avril dernier à l'aéroport d'Istanbul. Durant l'audience de son procès fin février, il avait refusé de renier le contenu de la pétition qu'il avait signée. Son incarcération de ce samedi a été officiellement justifiée par le fait que M. Altinel avait participé à Lyon, en février 2019, à un événement sur la question kurde, en présence d'un député du parti d'opposition HDP, événement qui avait donné lieu à des témoignages visuels sur les massacres commis contre les civils kurdes.

Vendredi 10 mai, des étudiants de la Middle East Technical University d'Ankara ayant voulu organiser une *gay pride* sur le campus de leur université, ont été passés à tabac, matraqués, arrêtés : le président de l'université avait appelé la police pour mettre un terme à cette initiative.

Face à ces événements qui attestent d'un durcissement tant de la part des autorités politiques turques que de la justice, l'université libre de Bruxelles réaffirme son soutien sans réserve à la liberté d'expression dans le monde académique : signer une pétition contre la guerre, manifester pour des droits égaux pour tous relèvent des droits

fondamentaux que toute Université se doit de garantir. En criminalisant les signataires de la pétition pour la paix et les condamnant pour propagande terroriste, l'Etat turc vide les Universités de leurs esprits critiques et envoie un signal délétère : l'université ne saurait être un vivier de vigilance critique et citoyenne. En appelant la police à réprimer une initiative citoyenne d'étudiants en faveur de l'égalité en droits pour les minorités sexuelles, un président d'université renie aux étudiants le droit à l'expression de droits fondamentaux.

L'ULB réaffirme son soutien à toutes les voix courageuses en Turquie qui luttent pour une Université libre et démocratique. Elle invite les Universités de Belgique et de toute l'Europe à développer des chaires d'accueil pour chercheurs en danger et à intensifier le réseau de solidarité en direction de nos collègues de Turquie victimes de la répression.

L'ULB exprime son soutien à la manifestation de solidarité fixée le mardi 14 mai devant l'Ambassade de Turquie de 18h à 18h30, rue Montoyer 4 à Bruxelles

Par ailleurs, cette motion sera transmise lors d'une des multiples audiences ce jeudi 16 mai à Istanbul, à laquelle un collègue, membre de la délégation du corps académique, sera présent afin de représenter l'ULB.